

Date de dépôt: 29 avril 2003

Messagerie

Rapport

de la Commission des travaux chargée d'étudier le projet de loi du Conseil d'Etat ouvrant un crédit d'étude de 3 142 000 F, en vue de la construction du cycle d'orientation de la Seymaz à Chêne-Bourg

Rapport de M. Alberto Velasco

Mesdames et
Messieurs les députés,

La Commission des travaux, sous la présidence de M. Thomas Buchi, s'est réunie le 25 février 2003, pour examiner le projet de loi 8889, traitant d'un crédit d'investissement en vue de la construction du cycle d'orientation de Seymaz à Chêne-Bourg, déposé le 18 décembre 2002 et renvoyé par le Grand Conseil en commission.

M. Laurent Moutinot, conseiller d'Etat chargé du Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement, a participé aux travaux de la commission, assisté de :

- M. F. Reinhard, directeur des bâtiments ;
- M. M. Andrié, chef de la division des études et constructions ;
- M^{me} A.-M. Loeillet, chef du service des constructions scolaires.

Introduction

Indépendamment de la construction du cycle d'orientation de Montbrillant, qui sera mis en service à la rentrée 2003, et de la reconstruction du cycle d'orientation de Cayla dont notre commission a voté le crédit

d'étude, diverses réalisations immobilières dans les régions de Carouge, de Plan-les-Ouates et des Trois-Chênes, complétées par de récentes prévisions démographiques pour l'ensemble de la rive gauche, nécessitent la construction à court et à moyen terme d'au moins deux bâtiments supplémentaires, dans les secteurs Arve-Lac et Arve-Rhône, pour absorber l'augmentation inexorable des besoins du cycle d'orientation.

Plusieurs sites ont été analysés à cette fin, en considérant leur localisation, la disponibilité des terrains, les infrastructures disponibles, les développements probables des quartiers environnants, etc. Les deux implantations finalement retenues sont situées:

- l'une route de Drize (commune de Carouge),
- l'autre, dont il est question ici, avenue A.-M.-Mirany (commune de Chêne-Bourg).

Capacité d'accueil actuelle du cycle d'orientation

La capacité d'accueil théorique des établissements du cycle d'orientation oscille entre 600 et 750 élèves, selon les bâtiments. Cette valeur théorique correspond à un nombre de classes et d'élèves qui permet une organisation normale de l'enseignement, compte tenu des contraintes horaires, des différents types de regroupement d'élèves et des locaux spéciaux disponibles. Pour l'ensemble du cycle d'orientation, cette capacité théorique est à ce jour de 11 800 places.

Plusieurs phénomènes tendent actuellement à réduire cette capacité. Il s'agit, d'une part, des réformes en cours au cycle d'orientation, qui s'accompagnent d'un besoin accru en locaux spéciaux, notamment pour l'informatique, les langues, les sciences et la musique. Dans les bâtiments existants, ces équipements spéciaux ne peuvent le plus souvent être aménagés que dans des salles ordinaires. D'autre part, le comportement collectif spécifique des adolescents incite les directions à réduire le nombre de classes tournantes, c'est-à-dire de groupes d'élèves n'ayant pas de salles attitrées (ces classes tournantes avaient été instaurées pour augmenter la capacité des bâtiments, compte tenu du nombre d'heures passées par chaque classe dans des locaux spéciaux). De plus, toutes les directions constatent un seuil de capacité à ne pas dépasser et déplorent qu'à présent, au-delà de 700 adolescents, les difficultés de gestion et de discipline augmentent de manière significative (le gouvernement français préconise, lui, une capacité maximale de 600 élèves).

A la rentrée scolaire 2002, ce seuil de 700 élèves a été dépassé dans onze établissements, et la capacité théorique de l'ensemble des bâtiments du cycle

d'orientation est dépassée de plus de 200 places (les pavillons réalisés en 2001 et pour la rentrée 2002 participent entre autres à l'absorption de cet excédent).

Prévisions d'effectifs

Par rapport à l'effectif du cycle d'orientation de 2000 (11 380 élèves), le service de la recherche en éducation du DIP (SRED) prévoit une augmentation de 1300 élèves jusqu'en 2006 (12 700), puis une stabilisation de cet effectif au moins jusqu'en 2012. Cette prévision ne prend toutefois en considération que les élèves vivant déjà dans le canton, avec des taux de natalité et de migration stables.

De son côté, un bureau d'étude mandaté par le DAEL prévoit 1 850 élèves supplémentaires d'ici à 2006, puis également une stabilisation. (La principale différence entre ces deux prévisions à moyen terme provient de la prise en compte, par ce bureau d'étude, de nouveaux logements encore non construits à ce jour.)

En répartissant ces effectifs globaux dans les établissements existants du cycle d'orientation, selon les secteurs actuels de répartition des élèves, 40 % de l'augmentation prévue concernerait la rive gauche, soit 500 élèves selon les données du SRED, et 740 selon celles du DAEL.

La construction de deux établissements sur la rive gauche permettra de résorber les excédents actuels d'effectifs de plusieurs établissements, d'accueillir les futures augmentations de population de cette zone, de participer à l'absorption de l'augmentation des autres régions du canton, et de retrouver des effectifs par établissement compatibles avec la population accueillie.

Au-delà des prévisions et des deux projets de collèges susmentionnés, il ne sera possible d'éliminer les pavillons réalisés pour les rentrées 2001 et 2002 que si une baisse des effectifs du cycle d'orientation se produit à plus longue échéance, ou que d'autres collèges supplémentaires sont mis en chantier. Cela signifie que les deux projets dont il est question sont de toute manière nécessaires à long terme.

Répartition géographique

Actuellement, les élèves sont répartis dans les différents bâtiments en tenant compte de la capacité d'accueil de ceux-ci, du domicile des élèves et des accès par les transports publics.

La répartition effectuée à la dernière rentrée d'août 2002 a été marquée par une nouvelle pression démographique dans les trois secteurs Rive-Droite, Arve-Lac et Arve-Rhône.

L'augmentation des effectifs de la rive droite pourra être absorbée notamment grâce à la mise en service du nouveau collège de Montbrillant en 2003, puis à la reconstruction du cycle d'orientation de Cayla en 2005-2006.

Parmi les deux sites retenus sur la rive gauche, le premier est situé près du rondou de Carouge (route de Drize), dans une zone à forte pression démographique qui alimente des établissements dont le taux d'occupation est déjà élevé à ce jour : 800 élèves à l'Aubépine, 820 à Pinchat, 740 aux Voirets.

Le deuxième site dont il est question dans le présent projet de loi (Petit-Bel-Air) permettra à la fois de décharger les trois établissements voisins (Foron 735 élèves, Gradelle 715, Florence 765), et de faire face à l'augmentation de population attendue dans la région, compte tenu des nouveaux logements réalisés ou prévus dans les environs immédiats (Frontenex, Communaux d'Ambilly, Verchères, Puplinge).

Etude de faisabilité

Une étude de faisabilité a été commandée par le DAEL au printemps 2002, pour examiner les possibilités d'implantation d'un nouveau cycle d'orientation sur le périmètre délimité par l'avenue A.-M.-Mirany à l'ouest, l'allée principale d'accès au domaine de Belle-Idée au sud, les bâtiments affectés aux activités de jardinage à l'est et le chemin d'accès secondaire au domaine de Belle-Idée au nord. Cette étude a également permis de vérifier que les dessertes par les transports publics couvrent une bonne partie du territoire considéré et qu'aucune navette n'est à envisager. Le plan directeur des TPG 2003-2006 prévoit le renforcement de la fréquence des lignes. Les itinéraires cyclables et piétonniers existants sont pour la plupart situés à l'écart de la circulation automobile et couvrent de manière satisfaisante le bassin de recrutement considéré et permettent un accès favorable au site. Des aménagements complémentaires permettront d'améliorer les itinéraires et la sécurité.

Terrain

Le terrain concerné par la construction du nouveau cycle d'orientation est propriété de l'Etat de Genève. Une partie du terrain est occupée par quelques bâtiments (bureaux, dépôts, serres) affectés aux activités de jardinage et à l'entretien des espaces verts du domaine de Belle-Idée. Dans le prolongement des bâtiments au sud-ouest, des surfaces sont utilisées comme plantages

extérieurs. Le solde du terrain est constitué de vergers et de pâturages pour les quelques têtes de bétail de l'exploitation agricole.

Le terrain étant affecté en zone 5 (villa), une procédure de modification de zone est envisagée par la création d'une zone 4A affectée à des équipements publics.

Accès et implantation

Accès

L'accès du nouveau cycle d'orientation se fera à partir de l'avenue A.-M.-Mirany par une nouvelle desserte permettant de rejoindre la partie est du domaine de Belle-Idée.

Cette solution présente plusieurs avantages :

- un accès indépendant de l'allée principale d'entrée au domaine de Belle-Idée de manière à préserver l'arborisation existante,
- il n'augmente pas le trafic sur cette route,
- il ne mélange pas le trafic des différentes institutions,
- une identification claire de la localisation du cycle d'orientation,
- un repérage facile de l'entrée pour les personnes qui arrivent depuis l'avenue de Bel-Air ou le chemin De-La-Montagne,
- un prolongement de la desserte existante longeant le site au nord de manière à offrir un accès plus direct pour les camions de la centrale de traitement du linge et la possibilité d'organiser un accès périphérique pour le domaine de Belle-Idée.

Implantation

Le futur cycle d'orientation comprendra diverses zones correspondant aux différents besoins liés à l'enseignement, aux activités créatrices, sportives et administratives.

Plusieurs variantes d'implantation ont été étudiées. A ce stade de l'étude, il serait prématuré de figer sur le site les différentes zones d'activités.

Concours d'architecture

Un concours d'architecture à deux degrés sera organisé par le DAEL. Le concours se déroulera selon une procédure ouverte soumise à l'Accord GATT/OMC, à l'Accord intercantonal sur les marchés publics, au Règlement genevois sur la passation des marchés publics et sur la base du règlement SIA 142.

Le premier degré (recherche de partis) servira de phase de présélection. Pour le deuxième degré, les concurrents retenus devront, notamment, développer un avant-projet à une échelle appropriée et remettre une offre chiffrée des prestations qu'ils auront à accomplir.

Ce concours débutera pour le 1^{er} degré au début de l'année 2003. Le second degré sera lancé à l'échéance du délai référendaire du présent projet de loi.

Concept énergétique, développement durable

Concept énergétique et développement durable

Dès les premières phases de planification, le projet devra intégrer la notion de développement durable, dont les principaux objectifs sont la solidarité sociale, l'efficacité économique et la responsabilité écologique.

De façon générale, les architectes auront très tôt une démarche coordonnée avec les ingénieurs CVSE, afin d'établir un cahier des charges spécialement adapté au projet.

De plus, conformément aux lois, normes, règlements et directives en vigueur, un concept énergétique sera établi par les mandataires. Cette démarche a pour objectif l'optimisation de toutes les mesures à prendre dans les domaines de la construction, des installations techniques, de l'exploitation et de la gestion. Le concept énergétique comprendra donc :

- une approche énergétique,
- une démarche visant à limiter les besoins en énergie de la construction et de ses installations et à minimiser les besoins en énergie non renouvelable,
- toutes les variantes nécessaires permettant au maître de l'ouvrage de faire ses choix en toute connaissance de cause.

Le concept énergétique devra être validé par le service cantonal de l'énergie.

Délais

Les travaux devraient débuter au début de l'année 2005, permettant la remise des locaux pour la rentrée scolaire 2007.

Coût des études

Le résultat du concours d'architecture permettra de mieux cerner l'enveloppe financière à prévoir pour les travaux de construction. Néanmoins,

sur la base du coût du cycle d'orientation de Montbrillant et sur l'estimation du coût de la démolition-reconstruction du cycle d'orientation de Cayla, le coût probable des travaux et honoraires peut être estimé à 49 500 000 F non compris la TVA, les équipements mobiles, les divers et imprévus, le renchérissement et la participation au Fonds cantonal d'art contemporain.

Le montant du crédit d'étude représente :

| | |
|--|-------------|
| – concours d'architecture (prix attribués aux lauréats, frais d'édition de documents, indemnisation des membres du jury, organisation du concours) | 660 000 F |
| – frais d'étude pour la construction du cycle d'orientation de la Seymaz | 2 260 000 F |
| – TVA (7,6 %) | 222 000 F |
| – Total crédit d'étude y compris TVA | 3 142 000 F |

Travaux de la commission

Auditions

Audition de M. C. Goldschmidt, secrétaire adjoint,

M. M. Schulé, service de la scolarité,

M. E. Bieler, service technique du DIP,

M^{me} Zurcher et M. Walter – Urbaplan

En préambule M. Reinhard rappelle que suite aux récentes prévisions démographiques pour l'ensemble de la rive gauche, un nouveau cycle est nécessaire à Chêne-Bourg; un autre devra se situer à Drize. Ce cycle d'orientation se situera à l'entrée du périmètre du site de Belle-Idée. Le crédit sollicité comprend les frais du concours. Le programme est le même que celui du cycle d'orientation de Cayla. Le concept énergétique et le développement durable sont des points forts intégrés dans le programme du concours. Le coût sera de l'ordre de 49,5 millions, non compris la TVA et les équipements mobiles. L'ouverture du chantier est prévue pour le début 2005 avec une remise de l'ouvrage au DIP pour la rentrée scolaire de 2007.

M. Walter montre que l'étude de faisabilité a été suivie par un groupe qui comprenait entre autres des représentants des HUG; l'Association des habitants des intérêts du plateau de Belle Idée a été informée du projet. L'étude de faisabilité a porté sur tous les points traditionnels d'une telle étude.

Les transports publics sont bien présents avec de bonnes dessertes. L'accessibilité des vélos sera renforcée. Un parking de 50 places est prévu. Le secteur avoisinant sera mis en zone agricole pour une préservation de la végétation. Les accès se feront par l'avenue A.-M.-Mirany avec d'autres possibilités pour vélos et piétons. M^{me} Zurcher informe les commissaires du concours d'architecture qui se situe à deux degrés. Le premier degré est ouvert à tous les bureaux, en Suisse et en Europe; le second degré se limite à quelque 12 équipes sélectionnées. Les projets ont été rendus le 14 février et le choix interviendra en mars. L'étude de faisabilité a été la base du concours et pour ce faire, les compétences des professeurs des HUG ont été requises. Par ailleurs, il a été décidé de s'adjoindre les services d'un expert sur le développement durable afin d'examiner les projets sous tous les angles. Enfin, M^{me} Loeillet informe que 60 projets sont arrivés, dont un hors délai. L'échéance finale du concours avec le jugement est prévue pour septembre 2003.

Pour une question de délais M. Reinhard indique aux commissaires qu'il aurait besoin de l'accord de la commission pour pouvoir aller de l'avant avec le concours. En effet, pour des questions qui tiennent au délai dans le traitement des points à l'ordre du jour du Grand Conseil, il est impératif de pouvoir lancer le second tour de ce concours d'architecture.

A la suite de quoi les commissaires soulèvent un certain de questions :

A-t-on tenu compte des projets de construction de logements dans ces zones ? Quel est l'état actuel des terrains et les données du concours ? Est-ce que des synergies ont été évoquées en termes d'utilisation de locaux, d'énergie, de parking, de voiries, avec les HUG ?

En réponse à ces questions, le département, faisant référence au plan directeur cantonal, indique que les éléments de logements soulevés sont pris en compte et que la répartition des secteurs attribués à chaque cycle d'orientation est constamment revue. Le programme est à ce jour correct, mais on ne peut jamais exclure une augmentation massive de la démographie qui justifierait une demande supplémentaire.

Par ailleurs, M. Bieler, du service technique du DIP, précise le cadre dans lequel évolue le DIP, en 2000 les besoins du cycle d'orientation et du post-obligatoire ont été revus et ont débouché sur les bâtiments supplémentaires à construire, soit un établissement à Chêne-Bourg et un autre à Drize. Même si les prévisions d'Urbaplan allaient au-delà et parlaient de trois cycles, il a été décidé de s'en tenir à deux, mais la question du 3^e reste ouverte. M. Walter indique les bâtiments existants sur le site qui seront maintenus, ainsi que les surfaces permettant l'exploitation d'un cycle et le maintien du programme des

HUG. Au sujet des synergies le département répond que des synergies n'ont pas été évoquées directement avec l'hôpital de psychiatrie, car il ne faut pas mélanger les deux bâtiments. Néanmoins, s'agissant des énergies, on se branchera sur la centrale thermique de Belle-Idée. Quant aux parkings ils seront prêtés par Belle-Idée.

La commission soulève la question du nombre d'élève par classe et cite une étude française où un tel établissement ne doit pas dépasser 600 élèves. Par ailleurs, elle s'interroge sur la polyvalence des cycles d'orientation rive gauche et rive droite au niveau des déplacements d'élèves; N'a-t-on pas avantage à ce que les établissements au centre-ville soient développés ? A-t-on des statistiques de comparaison de coûts à partir du cycle d'orientation de la Gradelle sur le prix de la construction par élève accueilli ? Les matériaux utilisés sont-ils en adéquation avec le concept énergétique et respectueux de l'environnement ?

En réponse aux questions, M. Goldschmidt informe que d'ici 2007 il y aura 20 établissements qui permettront d'abaisser la limite du nombre d'élèves par classe pour atteindre 650-700 élèves par établissement. Au sujet des prix comparatifs, M. Andrié, pour le DAEL, indique qu'il ne pourra pas faire des comparaisons car, l'évolution du programme des cycles d'orientation est importante, mais il a l'impression que depuis 10 ans on construit moins cher. Quant aux matériaux utilisés, il est prématuré d'en parler car ce sera le résultat du concours. Quant à la question de l'opportunité de la localisation des cycles, M. Bieler relève que les constructions de logements sont limitées sur la ville malgré une légère augmentation de la population par le resserrement des familles et que la population scolaire du centre n'est pas appelée à de grandes modifications. D'autre part, le réseau des transports publics s'est légèrement amélioré.

A la suite des réponses, les commissaires indiquent à l'attention du département qu'ils ont cru comprendre que le développement durable sera un des postulats du concours et que par conséquent ils espèrent que les architectes tiendront compte de ces éléments.

M^{me} Zurcher, de la société Urbaplan, confirme qu'un expert du service de l'énergie évaluera les projets et qu'il est demandé que les équipes qui seront constituées pour le second degré intègrent cette problématique. La liste des critères qui seront pris en compte est remise à la commission par M^{me} Loeillet. Enfin, le département informe la commission sur le fait de l'évolution sur la prise en compte de ses critères au sein de celui-ci. En effet, dorénavant le service de l'énergie est appelé à avaliser le concept énergétique puis le bilan. Par ailleurs, pour chaque projet, un cahier particulier est établi

sur le développement durable et le département s'est engagé à présenter un exemple en mentionnant les incidences de coût.

Débats

Les débats de la commission se sont focalisés sur deux aspects, les coûts de construction et les bilans énergétiques. En effet, certains commissaires ont insisté afin qu'il leur soit montré, lors de la présentation du résultat du concours, une étude comparative entre les différents cycles, ainsi que les bilans énergétiques des différents projets. D'autres commissaires se souviennent que tous les cycles d'orientation ont des périodes de construction très différentes et de ce fait vouloir comparer le coût des ouvrages leur paraît un exercice très difficile à cause des circonstances. Car, pour avoir le coût réel d'un cycle, il faudrait que le crédit d'étude se retrouve dans le crédit de construction. Il y a aussi l'impact du coût d'exploitation qui n'est pas intégré au prix de revient de la construction et de ce fait fausse les comparaisons des coûts.

Le département informe la commission qu'il sera tenu compte de ces remarques au niveau du crédit de boucllement et qu'il s'engage à remettre le rapport du jury concernant le concours.

A la suite de quoi et sans autres commentaires de la part des commissaires, le président propose de passer au vote car les délais à tenir sont impératifs, raison pour laquelle ce projet nous a été renvoyé sans débat. En espérant que toutes les questions soulevées seront de nouveau débattues lors de la présentation du résultat du concours.

Vote

Vote d'entrée en matière

Mise au vote l'entrée en matière du projet de loi 8889 est acceptée à :

l'**unanimité** des présents, soit :
1 UDC, 2 L, 2 R, 2 PDC, 1 S, 1 Ve, 2 AdG

2^e Débat

Mis au vote le 2^e débat du projet de loi 8889 est accepté à :

l'**unanimité** des présents, soit :
1 UDC, 2 L, 2 R, 2 PDC, 1 S, 1 Ve, 2 AdG

3^e Débat

Mise au vote le projet de loi 8711 est accepté

l'**unanimité** des présents, soit :
1 UDC, 2 L, 2 R, 2 PDC, 1 S, 1 Ve, 2 AdG

Vote de principe

Dans le but de poursuivre le concours dans la phase N^o 2, la commission se prononce sur l'autorisation accordée au département à :

l'**unanimité** des présents, soit :
1 UDC, 2 L, 2 R, 2 PDC, 1 S, 1 Ve, 2 AdG

Au bénéfice de ces explications et renseignements, la Commission des travaux vous recommande, Mesdames et Messieurs les députés, de réserver un bon accueil au présent rapport et projet de loi.

Projet de loi (8889)

ouvrant un crédit d'étude de 3 142 000 F, en vue de la construction du cycle d'orientation de la Seymaz à Chêne-Bourg

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
décrète ce qui suit :

Chapitre I

Art. 1 Crédit d'étude

¹ Un crédit d'étude de 3 142 000 F (y compris TVA et renchérissement) est ouvert au Conseil d'Etat en vue de la construction du cycle d'orientation de la Seymaz à Chêne-Bourg.

² Le montant indiqué à l'alinéa 1 se décompose de la manière suivante:

| | |
|-------------------|-------------|
| – Frais d'étude | 2 920 000 F |
| – TVA (7,6%) | 222 000 F |
| – Renchérissement | <u>0 F</u> |
| – Total | 3 142 000 F |

Art. 2 Budget d'investissement

Ce crédit sera réparti en tranches annuelles inscrites au budget d'investissement dès 2003, sous la rubrique 33.03.00.508.21.

Art. 3 Financement et couverture des charges financières

Le financement de ce crédit est assuré, au besoin, par le recours à l'emprunt, dans le cadre du volume d'investissements «nets-nets» fixé par le Conseil d'Etat, dont les charges financières en intérêts et en amortissements sont à couvrir par l'impôt.

Art. 4 Amortissement

L'amortissement de l'investissement est calculé chaque année sur la valeur d'acquisition (ou initiale) selon la méthode linéaire et est porté au compte de fonctionnement.

Art. 5 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève, du 7 octobre 1993.